

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF487

présenté par
Mme Thiébault-Martinez, Mme Capdevielle, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel,
M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	4 504 700	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	4 504 700
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	4 504 700	4 504 700
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer les moyens dédiés aux services pénitentiaires d'insertion et de probation qui travaillent très concrètement à la prise en charge des personnes placées sous main de justice afin de favoriser leur réinsertion.

Si le programme "administration pénitentiaire" prévoit de renforcer les effectifs de ces SPIP à hauteur de 349 ETP, il est essentiel de bien comprendre que la qualité du travail des personnels dépend du nombre de dossiers dont chaque conseiller a la charge.

Aussi et puisqu'il s'agit de lutter efficacement contre la récidive, cet amendement prévoit-il la création de 100 ETP supplémentaires, chaque ETP ayant un coût de 45047 euros.

La somme de 4 504 700 viendrait abonder l'action 2 – "Accueil et accompagnement des personnes placées sous main de justice" du programme 107 "administration pénitentiaire". Dans le respect des règles de l'article 40 de la Constitution, la même somme serait prélevé sur le programme 310 "conduite et pilotage de la politique de la justice" et plus précisément sur son action 09 – "Action informatique ministérielle".